

Voirie - Création d'un trottoir le long du RD 106 - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur demande des riverains et résidents du quartier, la Ville de Besançon envisage la réalisation d'un trottoir le long du RD 106, entre la rue Alfred de Vigny et le territoire de la commune d'Avanne - Aveney.

Cet aménagement permettra d'assurer la liaison Planoise/Avanne dans de meilleures conditions de sécurité pour les piétons.

Les travaux correspondants, qui comprennent la pose d'une bordure et la réalisation d'un trottoir en enrobés de 1,50 m de largeur (sur 125 m de longueur) ont été estimés à 77 000 F TTC.

Une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Général du Doubs, en cas d'engagement de la Ville à réaliser les travaux.

Des crédits étant disponibles, le Conseil Municipal est invité à m'autoriser à solliciter l'aide départementale dès notification pour cette opération et à inscrire en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à l'encaissement et à la réaffectation de cette subvention, à l'imputation 90.64.1323.00508.35000 en recettes et à l'imputation 90.64.2315.0058.35000 en dépenses ; ces crédits seront repris au budget supplémentaire.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.